

Un nouveau cadre national pour le second avis médical thérapeutique en cancérologie

L'Institut national du cancer publie un document de référence entièrement dédié à **l'organisation du second avis médical thérapeutique**. Cette ressource vient structurer une pratique essentielle du **parcours de soins** et apporte un cadre clair pour les professionnels habilités à traiter les patients atteints de cancer.

Ce document rappelle d'abord **la finalité du second avis** : offrir à tout patient, à tout moment de sa prise en soins, la possibilité de solliciter une vision complémentaire lorsqu'une décision thérapeutique complexe, évolutive ou lourde se présente. Cette démarche contribue à renforcer la compréhension du patient, à soutenir son autonomie décisionnelle et à sécuriser la stratégie thérapeutique engagée.

Pour clarifier cette pratique, l'INCa formalise un chemin en sept étapes. Ce parcours met en avant plusieurs exigences clés :

- le second avis doit être délivré par un professionnel exerçant au sein d'un établissement autorisé en cancérologie, en lien avec le traitement concerné.
- la consultation doit être longue et idéalement réalisée en présentiel, afin de permettre un examen clinique complet.
- l'avis formulé doit s'appuyer sur la décision thérapeutique initiale, issue d'une réunion de concertation pluridisciplinaire.
- en cas de recommandation divergente, le dossier doit être

rediscuté en RCP, garantissant une coordination solide entre les équipes.

Ce nouveau référentiel s'intéresse également **au rôle central des professionnels**. Il favorise une meilleure coordination entre établissements, encourage un dialogue renforcé entre équipes et rappelle l'importance d'un accompagnement clair et structuré pour les patients qui souhaitent engager cette démarche.

Pour consulter le document complet, rendez-vous sur [le site de l'Institut national du cancer](#).